SASU DS3EMPIRE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
Siege social : 3 rue Charles Gounod
95500 GONESSE

RCS 983.452.720

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU

1er février 2026

L'an deux mille vingt-six et le premier février à dix heures, L'associé unique de la SASU «DS3EMPIRE", est réuni au siège social de la Société, sur convocation faite conformément à la disposition de l'article 35 des statuts.

Monsieur **KARATAY** James qui détient 5000 actions soit la totalité des actions de la société.

L'assemblée est présidée par le président de Monsieur KARATAY James de la société. Le président constate que les actionnaires présentent la totalité des actions composant le capital est représentée et qu'en conséquence. L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

-Démission de Monsieur KARATAY James de ses fonctions de présidente avec nomination d'un nouveau président qui donne quitus à l'ancienne

- Cession de 5000 actions appartenant à Monsieur KARATAY James à Monsieur NAILI DOUAOUDA Samy qui acceptent dans la SASU DS3EMPIRE.
- Changement de Dénomination sociale en ABC 2 TRAVAUX
- Transférer le siège social
- Modification de l'objet sociale

Modification corrélative de l'article 2, 3, 4, 6, 8 et 19 des statuts

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demande plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée accepte la démission de Monsieur KARATAY James de ses fonctions de présidente dans la SASU DS3EMPIRE et donne quitus entière et définitif d'actif et de passif de sa gestion et la remercie pour les services rendu à la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblé décide de nommer président Monsieur NAILI DOUAOUDA Samy, né le 11 février 1993 à Evry de nationalité Française, demeurant 106 Place Salvador Allendé 91000 EVRY COURCOURONNES, pour une durée indéterminée

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemble accepte la cession de 5000 actions appartenant **à Monsieur KARATAY James à** Monsieur NAILI DOU AOUDA Samy qui acceptent dans la SASU DS3EMPIRE

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en : **ABC 2 TRAVAUX**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de transférer le siège au : **26 avenue Saint Joseph 92600 ASNIERES SUR SEINE**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de modifier l'objet social en : maçonnerie générale, gros œuvre, carrelage, ravalement, plâtrerie, cloison sèche, charpente, plomberie, couverture, menuiserie, électricité, revêtement sol dur, marbre, démolition, isolation, énergie renouvelable, maison en bois, écoconstruction et travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance à l'effet de procéder à toutes les formalités nécessaires dans l'intérêt de la **SASU ABC 2 TRAVAUX** et notamment à l'enregistrement et la publicité de l'ensemble des actes constitutifs.

Comme conséquence des décisions prises sous la première, la deuxième, la troisième résolution, quatrième résolution et cinquième résolution de l'assemblée décide de modifier l'article 2, 3, 4, 6, 8 et 19, des statuts de manière conforme

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui est ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal a été signé par le président.

Mr KARATAY James **Mr NAILI DOUAOUDA Samy**